

TARIFS MUNICIPAUX A PARTIR DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Quotient familial de janvier 2012

Bases tarifaires

Le quotient de janvier apparaît sur l'attestation CAF de février à fournir à la mairie avant le 28 février 2012

Non-allocataires CAF :
Documents à fournir en mairie avant le 28 février 2012 :
- Avis d'imposition 2011 sur les Revenus 2010 recto-verso
- Justificatif de prestations familiales de janvier 2012
- Livret de famille

Il est calculé comme suit :

Revenus mensuels 2010 + prestations familiales Janv.2012
Nombre de parts au 1er janvier 2012 au sens de la CAF

Nombre de parts au sens de la CAF :	
Couple ou parent isolé	2
Couple ou parent isolé avec 1 enfant	2,5
Couple ou parent isolé avec 2 enfants	3
Couple ou parent isolé avec 3 enfants	4
Couple ou parent isolé avec 4 enfants	4,5
Enfant supplémentaire	+0,5
enfant handicapé quel que soit son rang	1

QUOTIENT FAMILIAL de janvier 2012	TRANCHES TARIFAIRES
QF < 371	A
371 ≥ QF > 536	B
536 ≥ QF > 618	C
618 ≥ QF > 705	D
705 ≥ QF > 814	E
814 ≥ QF > 912	F
912 ≥ QF > 1029	G
1029 ≥ QF > 1425	H
QF ≥ 1425	I
Hors commune	Pas de tarif dégressif

Passé le 28 février 2012, les personnes n'ayant pas fait calculer leur quotient se verront appliquer le tarif maximum (tarif I). Le calcul du quotient peut être effectué en cours d'année mais n'a pas d'effet rétroactif. Concernant les nouvelles inscriptions scolaires en cours d'année, il est important de fournir l'attestation dès que l'enfant fréquente une activité (QF < à 1425).

Tarifs à partir du 1^{er} février 2012

TRANCHES TARIFAIRES	Restauration Prix du repas	Accueil de loisirs ^{(1), (2)} Prix de la demi-journée	Accueil de loisirs ^{(1), (2)} Prix de la journée
A	1,07	1,52	2,54
B	1,54	1,66	2,77
C	1,97	2,41	4,01
D	2,77	2,77	4,62
E	3,17	3,17	5,28
F	3,65	3,65	6,09
G	4,09	4,09	6,82
H	4,62	4,57	7,61
I	4,97	5,42	9,03
Hors commune	5,25	7,73	12,89
Halte garderie ⁽²⁾ tarif horaire individualisé		Garderie – Etude ⁽¹⁾	
Simulation de votre tarif PSU sur www.mon-enfant.fr - calcul du prix d'accueil + 0.50 € si domicilié hors Betton		Garderie	1,72
		Etude	2,11
		Forfait maternelle (garderie matin et soir)	2,09
		Forfait élémentaire (garderie matin, étude soir)	2,52

(1) En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ½ heure commencée

(2) En cas d'absence injustifiée, le tarif de la prestation et le repas seront facturés concernant l'accueil de loisirs, et le tarif PSU sera appliqué pour la Halte-Garderie

Droits d'inscription 2012 ⁽³⁾

	1 ^{er} semestre 01/01/12 au 30/06/12	2 ^{ème} semestre 01/09/12 au 31/12/12	Année 01/01/12 au 31/12/12
Accueil de loisirs			25,80
Halte garderie	15,00	10,00	25,00

(3) Selon la date de première inscription, le calcul sera fait au prorata des mois restant à courir sur la période